

Les dangers de la suppression des emplois aidés

Avec le retour à la semaine de 4 jours à l'école, le gouvernement a mis en route à la rentrée un plan social géant dans le secteur de l'animation périscolaire. Il entend ainsi limiter à 110 000 le nombre de contrats aidés pour le deuxième semestre 2017, soit une chute de 40 % par rapport aux 6 premiers mois de l'année et une division par deux par rapport au deuxième semestre 2016. Un nouveau coup de frein est à prévoir dans le budget 2018.

Dès son arrivée au ministère du travail, Muriel Pénicaud avait affiché son intention sur les emplois aidés. Le 9 août, lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, elle a critiqué leur coût et leur efficacité pour lutter contre le chômage et servir de tremplin pour l'insertion.

On peut certes discuter leur efficacité pour ramener les chômeurs sur le marché du travail, même si elle n'est pas si mauvaise qu'on le dit : non pas qu'ils permettent réellement de créer des emplois, mais ils contribuent indéniablement à faire sortir de la file d'attente de Pôle Emploi des personnes qui sans eux n'auraient guère de chances d'en trouver un, d'emploi. D'ailleurs, les premiers retours sur le dispositif des emplois d'avenir, mis en place sous le précédent quinquennat à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dépourvus de tout diplôme ou qualification, s'avèrent positifs. Ce que l'on appelle le traitement social du chômage, mis en place par François Mitterrand, et pérennisé par Martine Aubry.

Ces emplois aidés jouent aussi un rôle majeur dans moult associations et dans beaucoup de services publics. Dont l'école où la plupart des personnes chargées des enfants handicapés sont embauchées sous ce statut.

C'est également un drôle de coup dur pour les associations : selon *Les Echos*, c'est d'abord le secteur marchand, où les effets d'aubaine de ces contrats sont souvent dénoncés, qui devra se serrer la ceinture : aucun nouveau contrat n'est prévu pour le second semestre. Dans le secteur non marchand, les contrats aidés devraient être réservés prioritairement à l'éducation nationale et à la police. Rien n'est dit concernant le secteur associatif, pour lequel ils constituent pourtant souvent une contribution vitale à leur activité.

Diviser par deux les emplois aidés ? Pourquoi pas ! A condition d'augmenter à due concurrence les subventions au secteur associatif et de créer les emplois statutaires en nombre correspondant dans le secteur public. Sinon il faut s'attendre à des difficultés sociales significatives supplémentaires du côté du chômage, à la faillite de nombreuses structures associatives, et à une dégradation sensible de la qualité de beaucoup de services publics...

Fidèle à ses principes énoncés, M. Macron ne pense qu'à une chose: réduire les dépenses publiques pour séduire Merkel et la commission. C'est un financier : il ne croit pas aux vertus de la dépense et du déficit en cas de crise. Il croit en l'Europe, son néolibéralisme despotique et sa main invisible, qu'il ne va pas tarder à se prendre en guise de retour de bâton. Qui a voté Macron ne voit maintenant que le début de la catastrophe néolibérale !